

Date de convocation :  
7 décembre 2018

**Séance du 14 décembre 2018**

**Président : M. Xavier ODO**

**Secrétaires : Marie MARTINEZ et Laurent SERVONNET**

Date d'affichage :  
7 décembre 2018

**Présents : Mmes – MM. :**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23

Xavier **ODO**, Magali **LANGLOIS**, Marie **MARTINEZ**, Frédéric **SERRA**, Najoua **AYACHE**, Guillaume **MOULIN**, Isabelle **GAUTELIER**, Bernard **CHIPIER**, Marie-Claude **MASSON**, Bruno **ZIEGLER**, Sylvie **ARTICO**, Marcel **VAGANAY**, Georges **BURTIN**, Irène **DARRE**, Christian **GOUBERT**, Laurent **SERVONNET**, Catherine **VERZIER**, Pia **BOIZET**, Martine **NAZARET**, Hervé **NOUZET**, Roger **FRETY**, Céline **LAVILLE**, Djamel **MESAI MOHAMMED**

**Ont donné procuration : Mmes – MM. :**

Maxime **MONTET** à Magali **LANGLOIS**, Florence **MARINIER** à Frédéric **SERRA**, Marie Line **JULLIEN** à Marie **MARTINEZ**, Arnaud **TREDEZ** à Georges **BURTIN**, Gaëlle **BLAISON-GHEYSENS** à Bernard **CHIPIER**, José **PIERROT** à Laurent **SERVONNET**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

### **ANNÉE 2019 – TENNIS À L'ÉCOLE**

La Ville de Grigny souhaite apporter son concours au développement de l'éducation physique et sportive dans les écoles élémentaires par la mise à disposition d'intervenants qualifiés et d'installations sportives municipales.

Afin de répondre aux règles de fonctionnement et d'organisation des activités sportives dans le cadre scolaire, en concordance avec la convention signée le 20 mai 2016 entre l'Éducation Nationale et la Ville de Grigny relative à l'Enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) dans les écoles de Grigny, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec l'association sportive « Tennis Club de Grigny » pour l'année 2019.

Cette convention de partenariat avec l'association « Tennis Club de Grigny » (TCG) a pour objectif de permettre aux élèves de 3 classes de cycles 2 et 3 (CE2, CM1 et CM2) des écoles Tissot, Pasteur et Joliot-Curie de pratiquer le tennis. Elle précise notamment d'une part les modalités d'intervention du TCG et, d'autre part, l'engagement de la Ville de Grigny.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et l'association sportive « Tennis Club de Grigny » relative à la mise en œuvre d'activités physiques et sportives dans le cadre du temps scolaire pour l'année 2019 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget prévisionnel 2019.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.



**ANNÉE 2019**

**TENNIS À L'ÉCOLE**

**CONVENTION**

**Entre**

la **Ville de Grigny**, représentée par Monsieur Xavier ODO, en sa qualité de Maire, en vertu d'une délibération du conseil municipal du 14 décembre 2018,  
**d'une part,**

**Et**

**L'association Tennis Club de Grigny**, représentée par son Président, Monsieur Alain LE SCOUR,  
**d'autre part,**

**PRÉAMBULE**

Dans le cadre des échanges entre le milieu scolaire et les associations sportives de la Ville de Grigny, le Tennis Club de Grigny propose une prestation en faveur de 3 classes des écoles élémentaires Pasteur, Tissot, et Joliot Curie.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

**Article 1 – Classes concernées**

L'activité tennis concerne 3 classes de cycles 2 et 3 (CE2, CM1 et CM2) des écoles Tissot, Pasteur et Joliot-Curie.

**Article 2 – Intervenant sportif du Tennis Club de Grigny**

- Monsieur Grégory LE SCOUR, responsable de l'école du Tennis Club de Grigny, D. E. (Diplôme d'État).

**Article 3 – Cycle EPS, activité « tennis »**

Le cycle proposé comprend 10 séances :

- 3 séances d'entrée en activité mises en place à l'école par les professeurs des classes concernées ;
- 7 séances organisées sur les courts de Tennis de la Ville encadrées par Monsieur Gregory LE SCOUR en lien avec les professeurs.

**Article 4 – Dates et horaires des interventions**

Une réunion pédagogique avec les enseignants et la conseillère pédagogique sera programmée (date à définir).

- 1<sup>ère</sup> séance : mardi 30 avril,
- 2<sup>ème</sup> séance : mardi 7 mai,

- 3<sup>ème</sup> séance : mardi 14 mai,
- 4<sup>ème</sup> séance : mardi 21 mai,
- 5<sup>ème</sup> séance : mardi 28 mai,
- 6<sup>ème</sup> séance : mardi 4 juin,
- 7<sup>ème</sup> séance : mardi 11 juin.

Les horaires sont fixés de 9h00 à 10h00 ou de 10h15 à 11h15, en fonction du choix des classes.

### **Article 5 – Lieu des interventions**

- Courts de tennis extérieurs et espace sportif couvert, situés au stade Jean Zay rue Jean Durand.

### **Article 6 – Coût de la prestation**

Le coût de la prestation est de 170 € par classe pour 7 séances, soit pour 3 classes 510 €. Le montant global de 510 € sera réglé par mandat administratif à l'association Tennis Club de Grigny sur présentation de la facture, selon les règles de la comptabilité publique.

### **Article 7 – Définition des rôles**

#### **7-1 – Rôle des enseignants :**

- Rester maître d'œuvre de l'organisation pédagogique de la classe ;
- Veiller au sens des situations pour les élèves, à la cohérence des enchaînements des séances et à la sécurité de la pratique ;
- Réinvestir en classe des situations vécues (règles, consignes, objectifs, rôles...);
- Prévoir un bilan des progrès réalisés pour chaque élève ;
- Travailler en étroite collaboration avec les intervenants.

#### **7-2 – Rôle de l'intervenant sportif**

- Organiser et mettre en place les ateliers et situations pédagogiques ;
- Mettre à disposition les balles, les raquettes, le matériel pédagogique ;
- Proposer des situations adaptées aux besoins et aux capacités des élèves ;
- Prévoir une progression des séances adaptées aux niveaux des élèves ;
- Finaliser l'apprentissage par un tournoi inter-école ;
- Travailler en étroite collaboration avec les professeurs.

Fait à Grigny, le  
en 2 exemplaires.

Xavier ODO,  
Maire de Grigny.

Alain LE SCOUR,  
Président du Tennis Club de Grigny.